



COMITE SYNDICAL  
du JEUDI 07 OCTOBRE 1993

**PRESENTS OU REPRESENTES :**

M. Hervé de FONTMICHEL, Président de l'Ecole Départementale,  
M. Lucien GRIFFA, Conseiller Général,  
M. Jean-Pierre LELEUX, Conseiller Général,  
M. Gilbert MARY, Conseiller Général,  
M. Jean PASCAL, Conseiller Général,  
M. Jean THAON, Conseiller Général, Maire de LANTOSQUE,  
Mme Colette BOURRIER-REYNAUD, Maire de VILLARS SUR VAR,  
Mme Francine SOMARIA, Adjoint au Maire de GILETTE,  
M. Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de ROQUESTERON,  
M. Lucien BELLEOUD, Adjoint au Maire de CLANS,  
M. Michel de LORENZO, Adjoint spécial au Maire de THORENC,  
M. Jean-Marie MARIA, Adjoint au Maire de ROQUEBILLIERE,  
M. BONNET, Conseiller Municipal de SOSPEL,  
M. Marcel MURRIS, Conseiller Municipal de ST ETIENNE de TINEE,  
M. Charles GINESY, Président du Conseil Général des A.M.,  
Mlle Pierrette BELLON, Conseiller Général,  
M. Roger DUHALDE, Conseiller Général,  
M. Pierre GIANOTTI, Conseiller Général,  
M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de GILETTE  
M. Raymond SANTUCCI, Conseiller Général, Maire de CLANS,  
M. Jean-Paul DAVID, Maire de GUILLAUMES,  
Mme Josette AUVARO, Maire de ST SAUVEUR SUR TINEE,  
M. Gérard SPINELLI, Conseiller Général,  
M. André Charles BLANC, Conseiller Général,  
M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général,  
Mme Michèle PECQUEUR, Conseiller Municipal de ST VALLIER DE THIEY

**ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :**

M. Jean-Claude SERER, Payeur Départemental,  
Mme REY, Payeur Départemental Adjoint,  
M. Roger BRUN, Directeur Général de l'E.D.M.,  
M. Claude VANDAMME, Directeur Pédagogique Adjoint de l'E.D.M.  
Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission de l'E.D.M.,

Avenue Paul Montel, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE  
Tél. : 93 83 60 40

**EXCUSES :**

M. Olivier ROCHEREAU, Directeur Général des Services Départementaux  
M. Marius PAPI, Conseiller Général, Maire de GATTIERES  
M. Hubert TASSY, Délégué Départemental à la Musique et à la Danse  
M. Olivier SAMBUCCHI, Chef de Service du C.G (Affaires Culturelles)

**ORDRE DU JOUR :**

- 1/ - Discussion budgétaire
- 2/ - Création de poste de personnel d'entretien
- 3/ - Questions Orales
- 4/ - Questions Diverses

o-o-o-o-o-o  
o-o-o-o  
o-o

Monsieur Jean THAON, Secrétaire, ouvre la séance à 18 h et laisse la parole à Monsieur Roger BRUN, Directeur Général.

**1/ - Discussion budgétaire.**

Monsieur BRUN donne lecture du budget prévisionnel du Syndicat pour l'année 1994.

Le budget sera en augmentation de 3,85 % par rapport à 1993 pour équilibrer en dépenses et en recettes à 7 270 000 F.

En effet, le Syndicat devra prendre en charge sur le prochain budget les dépenses suivantes :

a) entretien des locaux et consommation électrique du siège ainsi que divers travaux de photocopies (fiches d'inscription, etc...), pris en charge jusqu'à ce jour directement par le Conseil Général.

b) augmentation des salaires ainsi que les avancements d'Echelons.

En conséquence, les différentes participations seront augmentées du même taux :

	Montant 1994	Montant 1993
Conseil Général	4 650 000 F	4 500 000 F
Communes membres	1 560 F	1 500 F par an / enfant
Autres communes	1 660 F	1 600 F par an / enfant
Elèves	780 F	750 F

Monsieur Hervé de FONTMICHEL rappelle les nouvelles dispositions de la loi d'orientation du 6/02/92 relative à l'Administration Territoriale qui prévoit une réunion d'information permettant aux élus du Comité de débattre des orientations budgétaires se déroulant 2 mois avant l'examen du budget.

A cet effet, il demande aux membres du Comité leurs observations sur les orientations :

- Monsieur LELEUX, représentant le Président du Conseil Général, souhaite qu'en fonction des orientations budgétaires prévues pour 1994, la participation du Conseil Général soit négociée avec les services et éventuellement présentée à la Commission Permanente afin d'avoir une confirmation avant le vote définitif du budget.

Aucun autre membre du Comité Syndical n'intervenant, le Président clos la discussion budgétaire pour 1994.

## 2/ - Création de poste de personnel d'entretien

Le Conseil Général mettant un terme à la mise à disposition d'un agent d'entretien pour le siège de l'Ecole Départementale de Musique à partir du 31 décembre 1993, il est donc nécessaire de recruter une personne pour assurer ce travail à partir du 1er janvier 1994. Nous allons donc demander le transfert de cet agent par voie de mutation.

Pour ce faire, il est indispensable de créer le poste d'agent d'entretien correspondant.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

3/ - Questions orales : néant

4/ - Questions diverses :

Monsieur SERER, Payeur Départemental, après avoir présenté son Adjointe Madame REY, insiste auprès des communes pour qu'elles règlent rapidement les participations qui leurs sont demandées afin d'éviter des problèmes de trésorerie.

Aucune question nouvelle n'ayant été soulevée, le Président clos la séance à 18 h 30.

**Le Président  
Hervé de FONTMICHEL**

